

SECRETARIAT GÉNÉRAL

JM/FD/IM

Mennecey, le 27 mars 2003

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

26 MARS 2003

18 heures 30 – Salle du Conseil Municipal

<p><u>NOMBRE DE MEMBRES :</u> <u>COMPOSANT LE CONSEIL :</u> 33 <u>EN EXERCICE :</u> 33 <u>PRESENTS A LA SEANCE :</u> 24 <u>CONVOQUES LE :</u> 20 mars 2003</p>

PRÉSENT : Michel MARTIN, Joël MONIER, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Danièle MULLER (arrivée à 18h45), Jean-Paul REYNAUD (arrivé à 19h00 point n°2), Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Michel BOUCHERY, Monique ROYER (arrivée à 18h40), Esther GIBAND, Gilbert NEUHAUS,

POUVOIRS : André PINON, Conseiller Municipal, pouvoir à Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Conseiller Municipal, pouvoir à Joël MONIER, Apolo LOU YUS, Conseiller Municipal, pouvoir à Bernard BOULEY, Sophie BERNARD, Conseiller Municipal, pouvoir à Madeleine FIORI, Nadège DEVILLE, Conseiller Municipal, pouvoir à Daniel PERRET, Bernard MARTY, Conseiller Municipal, pouvoir à Daniel BAZOT

ABSENTS : Claude GARRO, Christine COLLET, Emmanuelle ERTEL PAU

Monsieur le Maire désigne Madame Danielle BUFFIN en qualité de secrétaire de séance, et donne lecture des arrêté municipaux pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I- AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapporteur : Joël MONIER

- 1- Signature de la convention entre la ville de Mennecey et l'association MENNECY ECHANGES BONI
- 2- Intention de la Commune face à la Fermeture du site de Mennecey de la société KAPPA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES DÉLIBÉRATION,

DECIDE de mettre à la disposition des employés de la société KAPPA l'ensemble des services communaux pouvant leur permettre de faciliter leur recherche dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

ADOpte A L'UNANIMITE

II- ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Daniel BAZOT

- 3- Convention de prestations et de fourniture de bacs de tri sélectif

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES DÉLIBÉRATION,**

APPROUVE la convention à conclure avec le SIREDOM pour la fourniture de bacs de tri sélectif pour un montant de 3143.50€ HT,

PREND ACTE de l'engagement du SIREDOM à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à reverser l'intégralité du montant de cette subvention à la Commune, soit 943.05€,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention,

DIT que la dépense inhérente à cette convention est inscrite au Budget Primitif 2003.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération votée après le vote du budget primitif 2003

III- URBANISME

Rapporteur : Daniel PERRET

4- *Affectation du résultat de l'exercice 2002 du budget eau potable*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES DÉLIBÉRATION,**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Au profit du compte 1068 –Excédents de fonctionnement capitalisés : 10 826,59€

ADOpte A LA MAJORITE

5- *Affectation du résultat de l'exercice 2002 du budget assainissement*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES DÉLIBÉRATION,**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Au profit du compte 1068 –Excédents de fonctionnement capitalisés : 3 324,89€

ADOpte A LA MAJORITE

6- *Vote du budget eau potable : BP 2003*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES DÉLIBÉRATION,**

ADOpte le projet de BUDGET PRIMITIF 2003 qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

BUDGET EAU POTABLE : **Section Investissement : 267 000,00€**

Section Fonctionnement : 101 200,00€

ADOpte A LA MAJORITE

7- *Vote du budget assainissement : BP 2003*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES DÉLIBÉRATION,**

ADOpte le projet de BUDGET PRIMITIF 2003 qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT : **Section Investissement : 2 154 200 ,00€**

Section Fonctionnement : 231 300,00€

ADOpte A LA MAJORITE

8- *Implantation de dispositifs de sécurité aux abords des établissements scolaires*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES DÉLIBÉRATION,**

DEMANDE l'inscription au programme de la sécurité routière de l'aménagement des abords du groupe scolaire de la Jeannotte,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département,

SOLLICITE la mise à disposition des équipements réalisés sous la maîtrise d'ouvrage départementale, **S'ENGAGE** à assurer la gestion et l'entretien de ces aménagements.

ADOpte A L'UNANIMITE

9- Avenant n°4 bis à la convention d'aménagement de la ZAC de la remise du Rousset

REPORTEE

IV- FINANCES

Rapporteur : Bernard BOULEY

10- Affectation du résultat du budget général 2002

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES DÉLIBÉRATION,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Au profit du compte 1068- Excédents de fonctionnement capitalisés : **819 958,56€**

Maintient du solde en 002- Excédent de fonctionnement reporté : **395 014,82€**

ADOpte A LA MAJORITE

11- Vote des taux du budget général

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES DÉLIBÉRATION,

FIXE les taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2003 à :

-14, 73% Taxe d'habitation

-14, 85% Foncier bâti

-97, 03% Foncier non bâti

DIT qu'il n'est pas inclus dans les recettes fiscales attendues par la Commune, les recettes fiscalisées par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau,

FIXE le produit attendu pour la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères à 1 010 250€

ADOpte A LA MAJORITE

12- Vote du budget primitif 2003

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES DÉLIBÉRATION,

ADOpte le projet du BUDGET PRIMITIF 2003 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

BUDGET GENERAL : Section Investissement : 5 596 164€

Section Fonctionnement : 15 611 386€

ADOpte A LA MAJORITE

13- Bilan financier de la SEMESSONNE pour l'année 2002

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES DÉLIBÉRATION,

PREND ACTE du bilan financier de la SEMESSONNE au 31 décembre 2002

NE NECESSITE PAS DE VOTE

14- Vente d'un terrain sur la ZAC Montvrain

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES DÉLIBÉRATION,

APPROUVE le cahier des charges de cession relatif à la vente du lot n°2.06 provisoire de la ZAC de Montvrain, à la société BK, présentant les caractéristiques suivantes :

- activités de la société : bureaux, entrepôts et vente au détail- vente en gros d'articles de sport,

- surface vendue : 2600m²
- prix : 122 200€. HT
- versement d'une avance de 20% à la signature du protocole d'accord,
- versement du solde du prix de vente à la signature de l'acte authentique, ainsi que le supplément de prix engendré par les éventuelles surfaces complémentaires prévues au permis de construire et la totalité de la TVA, au taux en vigueur le jour de l'acte notarié

ADOpte A L'UNANIMITE

15- Commercialisation des terrains de la ZAC Montvrain

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES DÉLIBÉRATION,**

DECIDE d'appliquer un tarif unique minimum de 47€ HT le m² les terrains restant à vendre sur la ZAC

ADOpte A L'UNANIMITE

V- AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Marie-Claude RASCOL

16- Changement d'un membre élu du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Menneçy

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES DÉLIBÉRATION**

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Jacques DUVERNE, au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale, au lieu et place de Madame Nicole PASSEFORT.

NE NECESSITE PAS DE VOTE

VI- SPORTS ET JEUNESSE

Rapporteur : Chantal LANGUET

17- Tarif du séjour au ski « AGOS VIDALOS »

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES DÉLIBÉRATION,**

FIXE les tarifs comme suit : - Tarifs Menneçois

Quotients	Moins de 670,78€	275€
	De 670,79€ à 990,92€	320€
	De 990,93€ à 1143.37€	366€

Tarifs hors communes 366€

DIT que les dépenses et les recettes inhérentes à ce séjour sont inscrites sur le Budget Primitif 2003

ADOpte A LA MAJORITE

VII- QUESTIONS DIVERSES

- Courrier de Monsieur Jean-Paul REYNAUD relatif à la situation de la papeterie KAPPA MENNECY PAPER, en date du 1^{er} mars 2003.
- Courrier du groupe AGIR POUR MENNECY en date du 20 mars 2003

Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures.

**Joël MONIER,
Maire.**